

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 2 novembre 2020 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Son présent à cette rencontre :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseillère siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseillère siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseillère siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2020-151

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

Réso 2020-152

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020,
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

SUR PROPOSITION de Armelle Kermarrec, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2020-153

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 51 526.01\$.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

Réso 2020-154

a) Avis Motion et dépôt projet de règlement 234 Taxations 2021

TAXATION ET TARIFICATION 2021

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.33\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2021, et ce conformément au rôle d'évaluation déposé le 1^{er} septembre (28 382.700)

ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à **230\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2021** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à **97.50\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

Une taxe de service complémentaire sera facturée à tout propriétaire d'immeuble non raccordé au réseau d'égouts pour toute vidange d'urgence ou hors cédule de son installation septique, laquelle aura été facturée préalablement par la RIDT, mais qui n'aura pas été acquittée dans les 60 jours de son envoi.

Pour l'année 2021, le taux établi est de **260\$** par vidange d'installation septique d'urgence ou hors cédule et de **46\$** par m3 si le volume dépasse 6,8 m3.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à **12%** annuellement pour l'exercice financier **2021**.

ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2022.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi qu'une présentation du projet de règlement numéro 234, a été dûment donné par Marguerite Albert à la séance du conseil du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE

b) Fournisseur en haut de 25 000

Déposé au conseil

c) Dépôt de la Liste des arrérages de taxes

Réso 2020-155

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité, et ce, en date du 31 octobre 2020. Un état de compte sera transmis aux personnes. Une lettre sera envoyée au citoyen dont le montant est supérieur à mille dollars pour avoir une entente avec la municipalité.

Une résidence sera mise au non-paiement de taxes soit le matricule 2492-02-4637.

La liste est déposée au conseil.

Il est proposé par Réjean Albert d'accepter cette façon de faire.

ADOPTÉE

d) Mandats des conseillers

Réso 2020-156

Pierre Daigneault (maire) :

- Pompiers, MRC Témiscouata, Développement Saint-Godard, Urls,
- Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata, Patinoire, Loisirs,
- Hôtel de Ville, Politique familiale, Schéma d'aménagement.

Patrice Dubé

- Voirie

Réjean Albert

- Pompier, URLS, Loisirs, Patinoire, Régie intermunicipale des infrastructures du lac Témiscouata et voirie.

Fernand Albert (promaire) :

- Substitue à la MRC. Témiscouata, Coopérative de développement Agroforestier de l'est du lac Témiscouata, RIDT, ainsi que toutes les responsabilités du maire en cas d'absence de ce dernier.

Carole Viel

- Tourisme Témiscouata et politique familiale

Marguerite Albert

- Bibliothèque municipale, politique familiale et comité d'accueil.

Armelle Kermarrec

- Embellissement, politique familiale, Développement Saint-Godard et comité d'accueil.

Il est proposé par Marguerite Albert, et résolu unanimement d'accepter les mandats comme mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

e) Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils doivent remplir le formulaire des intérêts pécuniaires et de le déposer lors d'une prochaine séance du conseil.

La déclaration pécuniaire a été donnée à chaque conseiller.

f) Date du conseil 2021

Réso 2020-157

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le lundi sauf à quelques exceptions et débiteront à 20h :

Calendrier des réunions du conseil 2021

Janvier	Lundi 11 janvier
février	Lundi 1 ^{er} février
Mars	Lundi 1 ^{er} mars
avril	Mardi 6 avril
mai	Lundi 3 mai
juin	Lundi 7 juin
juillet	Lundi 5 juillet
août	Lundi 9 août
septembre	Mardi 7 septembre
octobre	Lundi 4 octobre
novembre	Lundi 1 ^{er} novembre
décembre	Lundi 6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

g) Date paiement taxes 2021

Réso 2020-158

Attendu que les conseillers souhaitent offrir des paiements égaux sur 5 paiements aux citoyens de Lejeune.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé d'accepter les dates pour les versements des taxes 2021, soit :

11 mars, 6 mai, 8 juillet, 9 septembre et 15 octobre 2021.

Il y aura un escompte de 1% la personne qui acquitte son paiement en un seul versement avant le 11 mars 2021.

ADOPTÉE

h) Dépôt des états comparatifs

Déposé au conseil

i) Abat-Poussière

Reporté au mois prochain

j) TECQ 2019-2023

Réso 2020-159

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

IL est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la programmation et de l'envoyer aux affaires municipales et de l'habitation. (MAMH).

ADOPTÉE

k) Adoption des états financiers de la RIDT

1) Budget RIDT 2021

Réso 2020-160

Attendu que nous avons reçu le budget de la RIDT pour 2021.

Il est proposé par Réjean Albert, et résolu unanimement d'adopter le budget de la RIDT 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

2) Conteneurs

La RIDT nous a transmis la liste des conteneurs vidés annuellement et ceux qui seront vidés seulement l'été.

Concernant le conteneur du rang 3 et 4, la municipalité ne remettra plus de conteneur à cet endroit.

l) Bonification projet Gazebo

Réso 2020-161

Projet structurant (Fonds développement Halte Gazebo)

Le projet structurant amélioration de la Halte gazebo pour la rendre utilisable durant toutes les saisons vise l'intérêt de la population et des visiteurs.

Pour faire un petit arrêt au village, regarder le paysage, faire une pause repas ou pause repos aux cyclistes et autres, pendant les quatre saisons.

Le projet contribue au développement local et régional, le tracé de la route des Monts Notre-Dame passe par Lejeune, le développement de la Vallée des Lacs aussi. Ce projet contribue à la qualité de vie des populations environnantes. Ce projet de gazebo est un attrait considérable pour la municipalité, nous avons vu l'intérêt durant l'été 2020. C'est pour cette raison qu'il nous est venu l'idée de l'utiliser durant toutes les saisons.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil municipal d'accepter le projet amélioration de la halte gazebo au centre du village à côté du jardin céleste. D'autoriser de prendre la somme **de 10 150\$** dans l'enveloppe locale pour ce projet et sous réserve de l'acceptation du comité d'analyse de la MRC.

ADOPTÉE

m) Chargeur

On continue de vérifier. Reporter à une prochaine séance.

n) Renouvellement bail sentier halte Lacustre

Réso 2020-162

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu unanimement de payer les baux pour un montant de 1067.00\$ pour un droit de passage de 2020 à 2030 (soit une période de dix ans) pour le renouvellement du bail à la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

Réso 2020-163

o) Ouverture appel d'offres camion déneigement à vendre

Attendu que la municipalité n'a plus besoin du camion Ford 1998, car elle a fait l'acquisition de camion à neige en 2019;

Attendu que la municipalité a publié un appel d'offres dans le site de la municipalité de Lejeune et la page Facebook, pour la présente transaction;

Attendu que la mise minimale pour ledit véhicule était de 45.000\$(quarante-cinq mille) a été présentée et acceptée par le conseil municipal;

Considérant que la municipalité a obtenu une offre;

Considérant que l'offre a été ouverte pendant la séance du conseil devant tous les élus;

Considérant que l'offre de 9143-7681 Québec inc. (Érablière B.L.P.) monsieur Roberto Landry siégeant au 33, rue Berger Biencourt est la seule offre reçue pour un montant de 35.000\$ (trente-cinq mille dollars) sans taxes ;

Considérant que la soumission de l'organisme 9143-7681 Québec inc. (Érablière B.L.P.) monsieur Roberto Landry siégeant au 33, rue Berger est valide ;

Attendu que l'acquéreur s'engage à prendre possession dans cet état et en être entièrement satisfait;

Attendu que l'acquéreur est tenu de respecter toutes les conditions des documents d'appel d'offres;

En conséquence,

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal autorise la vente du camion Ford 1998 :

Camion Ford 1998
(460 775km).
Modèle COH
Cylindrée : 14.6 L
3 essieux
Transmission manuelle
Masse nette :12670
identification : 1FDZS96WOWVA36750

Entre la municipalité de Lejeune et l'organisme 9143-7681 Québec inc. (Érablière B.L.P.) monsieur Roberto Landry siégeant au 33, rue Berger Biencourt (Québec) G0K 1Z0,

- Mandate Madame Claudine Castonguay (directrice générale) comme représentante de la municipalité de Lejeune pour effectuer le transfert de propriété du véhicule Ford 1998, numéro d'identification de série 1FDZS96WOWVA36750, auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ)

ADOPTÉE

p) Rôle triennal.

Réso 2020-164

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement de faire reconduire le rôle d'évaluation 2022-2023-2024, comme recommandé par la firme Servitech.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCES

La correspondance est déposée au conseil.

7. DEMANDE DE DONNS

a) Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata

Réso 2020-165

Attendu que nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata;

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes;

Il est proposé par Carole Viel de verser à ce fonds une contribution de 100\$ (cent dollars) pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

b) Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

Réso 2020-166

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un don 50.00\$ pour aider la fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

ADOPTÉE

c) Association pulmonaire du Québec

Le conseil ne participe pas cette année.

8. RESSOURCES HUMAINES

a) Engagement patinoire 2020-2021

Nous n'avons pas reçu de proposition ni de CV. Reporter à une prochaine rencontre.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Le maire nous propose d'aider les petites entreprises de moins de cinquante mille de revenu qui n'ont pas eu d'aide pendant la pandémie (Covid-19). Nous allons nous informer qu'elle est les possibilités. L'entreprise déposerait une demande à la municipalité en expliquant ce qu'elle compte faire avec leur aide d'environ 1500\$.

Faire imprimer des masques avec le logo de la municipalité de Lejeune pour en distribuer un à chaque famille de la municipalité avec le montant reçu en plus pour la pandémie.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Carole Viel propose la levée de la séance à 20h30.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.